

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF3

présenté par

M. Mariton, M. Carrez, M. Baroin, M. Blanc, M. Carré, M. Censi, M. Chartier, M. Cornut-Gentile, M. Dassault, M. de Rocca Serra, M. Estrosi, M. Francina, M. Goasguen, M. Gorges, Mme Grosskost, M. Lamour, M. Le Fur, M. Le Maire, M. Mancel, M. Ollier, Mme Péresse, M. Wauquiez et M. Woerth

ARTICLE 2

Dans la 1^{ère} ligne de la 2^e colonne du tableau de l'alinéa 2, remplacer le montant « - 19 303 » par le montant « - 13 937 »

Dans la 2^e ligne de la 2^e colonne du tableau de l'alinéa 2, remplacer le montant « - 10 866 » par le montant « - 5 500 ».

Dans la 3^e ligne de la 2^e colonne du tableau de l'alinéa 2, remplacer le montant « - 11 192 » par le montant « - 5 826 »

Dans la 4^e et la 5^e ligne de la 2^e colonne du tableau de l'alinéa 2, remplacer le montant « - 13 185 » par le montant « - 7 819 »

Dans la 1^{ère} ligne de la 3^e colonne du tableau de l'alinéa 2, remplacer le montant « - 9 240 » par le montant « - 3 874 ».

A la ligne « Solde général », associer le montant « - 3 532 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon le Ministre délégué en charge du budget, les moindres rentrées fiscales s'établiraient ainsi :

- 1 milliard d'euros sur TVA
- 4 milliards d'euros sur l'IS
- 500 millions d'euros sur l'IR

Cet amendement a ainsi pour but de mettre en conformité le tableau d'équilibre avec ces déclarations.